République Française
Département du Pas de Calais

Mairie
Oye-Plage
62215

Arrêté n° 2013/81

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : INTERDICTION DE PÉNÉTRER SUR LE TERRAIN CADASTRÉ AL 82 SITUÉ RUE DU LAC.

- Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-4,
- Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'utilisation du terrain cadastré AL 82 situé rue du Lac, en raison de la détérioration des lieux, afin d'assurer la sécurité des personnes,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

En raison de la détérioration des lieux, l'utilisation du terrain cadastré AL 82 situé rue du Lac, est interdite au public, **à compter de ce jour**.

ARTICLE 2 :

Des panneaux d'interdiction seront apposés par les services municipaux sur la zone précitée.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur l'Adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie Nationale d'OYE-PLAGE, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché.
Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-OMER.

Fait à OYE-PLAGE, le 19 juillet 2013

Olivier MAJEWICZ

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

1e Ripremberg.

Maire d'OYE-PLAGE
Vice-Président du Département du Pas-de-Calais
Conseiller Général du Canton d'Audruicq

Affiché le 19 JUIL. 2013
Transmis en Sous-Préfecture le 19 JUIL. 2013

Le Maire certifie, sous sa **responsabilité,**
le caractère exécutoire de cet acte.
Le 19 JUIL. 2013 **Le Maire,**

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

1e Ripremberg

Adresse postale : **87, avenue Paul Machy / 62215 Oye-Plage** / *Téléphone* : **03.21.46.43.43** /
Télécopie : **03.21.46.43.49** / *Adresse électronique* : secretariatdumaire@oye-plage.fr